



LES VOYAGES
La Libre

SUISSE

À bord des trains mythiques

La Libre Escapade

Du 14 au 20 septembre 2026



Preference

QUI N'A RÊVÉ DE PARCOURIR LES ALPES SUISSES EN MODE SLOW À BORD DE CES TRAINS MYTHIQUES, CHEFS D'ŒUVRE D'INGÉNIERIE À TRAVERS DES PAYSAGE SPECTACULAIRES !

Cet itinéraire époustouflant qui vous conduit de Lucerne à Lausanne permet de découvrir à la fois la Suisse des lacs et la Suisse des montagnes en empruntant **deux bateaux à aube et trois trains historiques** à bord de voitures de 1^{ère} classe aux larges baies vitrées. La ligne historique du **Gotthard** traverse le tunnel de 15 km creusé au XIX^e s. entre la Suisse centrale germanophone et le Tessin italien. Le mythique **Glacier Express** rouge et blanc surnommé "le train rapide le plus lent du monde" traverse les montagnes sinueuses, se faufile dans les gorges du Rhin et passe par les hauts cols enneigés. Enfin, c'est à bord du train panoramique **Golden Express** que vous rejoindrez Montreux, capitale de la Riviera vaudoise avant de terminer votre périple par une petite croisière sur le lac Léman. Le tout en 1^{ère} classe et dans des hôtels 4* de charme situés en bordure de lac ou au cœur de villages de montagne ! En prime, la découverte des beaux villages de l'Engadine à l'architecture traditionnelle, les fresques du couvent Saint-Jean-des-sœurs de Müstair classées à l'UNESCO et la visite du château Chillon sur le Lac Léman, fort stratégique entre le nord et le sud de l'Europe.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCES UNIQUES

Les trajets en 1^{ère} classe à bord de trois trains mythiques avec fenêtres panoramiques.
La navigation sur les lacs des Quatre-Cantons et Léman.

SAISON

La saison idéale pour découvrir les paysages des Alpes.

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles.
Le transfert privé des bagages d'hôtel à hôtel.

VISITES

Des itinéraires ferroviaires classés et le couvent bénédictin Saint-Jean de Müstair, inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco.

HÉBERGEMENT

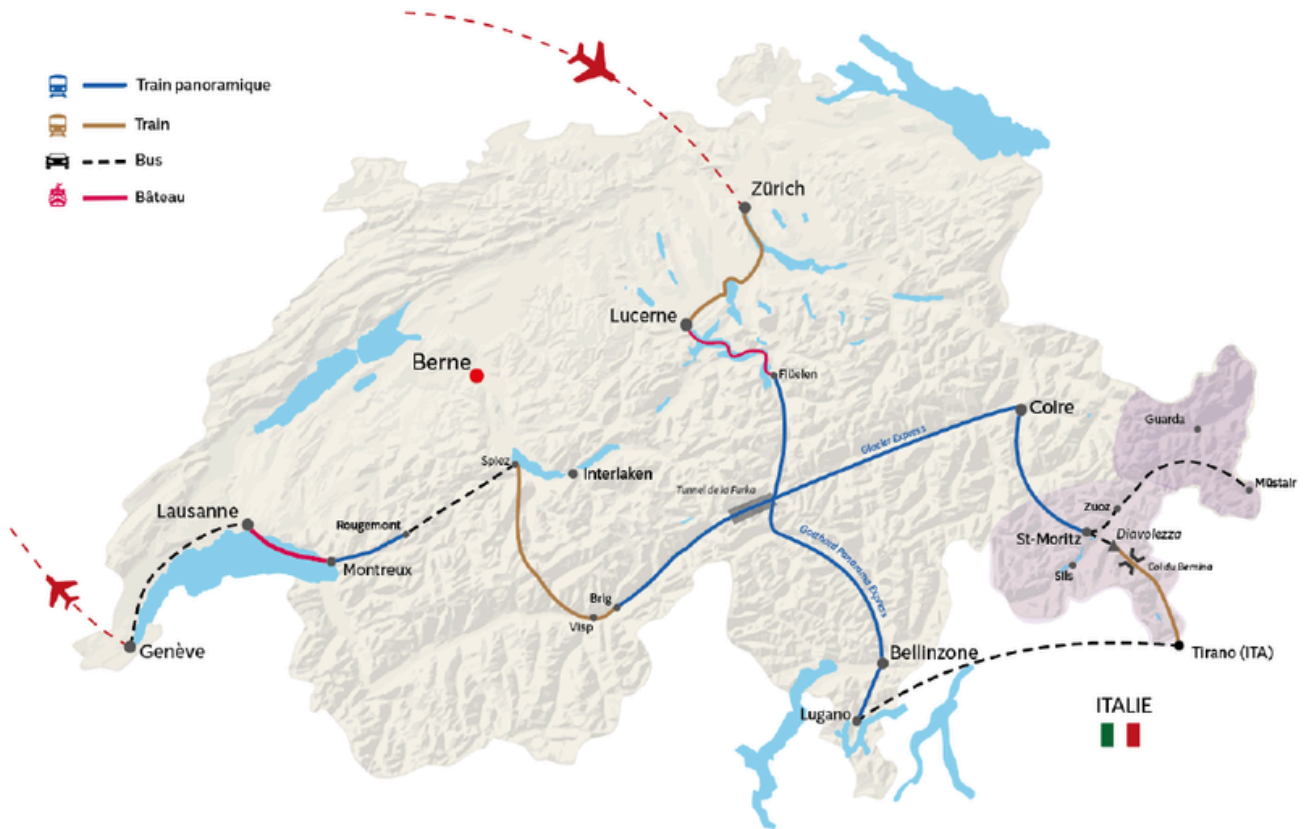
Une sélection d'hôtels de charme 4* en bordure de lac ou au sein des villages de montagne traditionnels.

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-255 €) pour toute inscription avant le 15/05 soit : 5.595 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

LUNDI 14 SEPTEMBRE

BRUXELLES ✈ ZÜRICH - LUCERNE

En matinée, vol direct depuis Bruxelles Zaventem vers Zürich, avec la compagnie aérienne Swiss.

Après le déjeuner près de l'aéroport de Zürich, transfert en train 1^{ère} classe en direction de Lucerne.

Arrivée à la gare de Lucerne et installation à l'hôtel situé à proximité de la gare et du KKL, le palais de la Culture et des Congrès dessiné par Jean Nouvel.

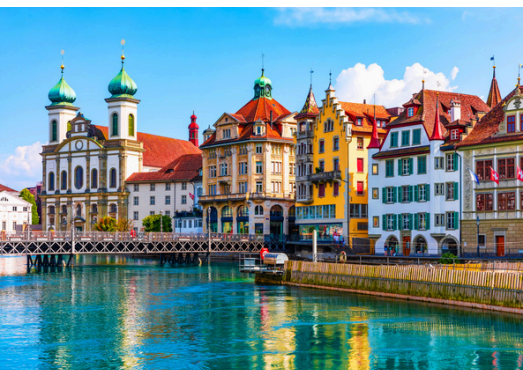
La ravissante ville de **Lucerne** idéalement positionnée au pied des Alpes et en bordure du lac des Quatre-Cantons, est traversée par la Reuss, la principale rivière de Suisse centrale.

Visite libre du **Musée Collection Rosengart** (entrée incluse).

Hébergée dans l'ancien siège de la banque nationale suisse, cette magnifique collection de peintures fut rassemblée par le marchand d'art Siegfried Rosengart et sa fille Angela, amis de Pablo Picasso. On verra autour des oeuvres de Picasso et de Paul Klee, des peintures d'artistes à l'origine de l'art moderne tels Monet, Matisse, Cézanne, Chagall et Kandinsky.

Temps libre pour découvrir la ville et son fameux pont couvert en bois qui enjambe la Reuss.

Dîner et nuitée à l'hôtel **Astoria 4 *** (1 nuit).





MARDI 15 SEPTEMBRE

LUCERNE  FLÜËLEN  LUGANO

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite à pied avec votre guide locale de la vieille ville de Lucerne qui allie le charme d'une ville médiévale avec ses rues pavées sinueuses et l'ambiance de la Belle-Epoque.

*Le **Pont de la Chapelle**, pont fortifié à toit de tuiles construit en 1333, orné sur les chevrons de panneaux historiques peints au XVII^e s. est considéré comme le plus ancien pont de bois couvert d'Europe. Autre emblème de la ville médiévale, le mur d'enceinte et les tours de la Müsegg. Dans la vieille ville piétonne, des demeures historiques décorées de fresques, bordent de pittoresques places, comme le Weinmarkt et le Mühlenplatz. On verra aussi l'église jésuite du XVII^e s. aux clochers à bulbes, la plus ancienne construction baroque sacrée de Suisse.*

En fin de matinée, départ vers le port de Lucerne tout proche pour une croisière à bord d'un **bateau à aube de style art Nouveau** vers Flüelen, situé à l'autre extrémité du lac des Quatre-Cantons.

Déjeuner à bord dans le restaurant historique de la 1^{ère} classe.

*Ce lac glaciaire de 30 km de long bordé de montagnes qui plongent à pic dans ses eaux d'un bleu cobalt aligne des paysages qui ont inspiré le peintre anglais William Turner. Au cours de la navigation (2h45), ponctuée d'escales dans quelques villages côtiers tel **Gersau** connu pour son hôtel de ville, on a tout le loisir d'apprécier la vue sur les sites historiques (Grütli) et les stations de montagne, égrenés autour du lac qui fut longtemps le principal axe de circulation de la région. Jusqu'en 1863, il était la seule voie commerciale vers le col du Gothard.*

A l'arrivée au débarcadère de Flüelen, embarquement à bord des voitures 1^{ère} classe du **train Gotthard**. Celui-ci relie la Suisse centrale au Tessin sur 200 km en faisant d'impressionnants virages en spirale en grim pant vers le mythique massif du Saint-Gothard.

*Le train emprunte la **ligne historique souterraine** jusqu'à Göschenen, via le pharaonique tunnel de 15 km creusé à la fin du XIX^e s. à travers le massif du Saint-Gothard. Ensuite, descente vers les vallées verdoyantes du Tessin bordées d'imposantes parois rocheuses. Halte en gare de **Bellinzona** d'où l'on aperçoit la silhouette des trois châteaux classés au patrimoine mondial de l'Unesco et le lac Majeur. Trajet de 2h15.*

Arrivée en milieu d'après-midi à la gare de **Lugano** et descente en funiculaire à l'hôtel situé dans la zone piétonne. Tour de ville à pied avec votre guide pour découvrir le centre historique de Lugano.

*Encadrée par le Monte Brè et le Monte San Salvatore, la méridionale Lugano avec sa belle végétation, ses parcs, son **église Madona degli Angioli** décorée de fresques de Bernardino Luini et ses demeures de style lombard, a des petits airs d'Italie.*

Dîner dans un « Grotto », une auberge traditionnelle de Lugano accessible en bateau privatisé. Retour en bateau et nuit à l'**hôtel Lugano Dante 4*** (1 nuit).

MERCREDI 16 SEPTEMBRE

LUGANO – TIRANO – SAINT-MORITZ

Petit déjeuner à l'hôtel.

En début de matinée, transfert en véhicule privé en direction de Tirano à travers la frontière Suisse/Italie par une belle route panoramique qui longe **les lacs de Lugano et de Côme** puis remonte la **vallée de Valteline** bordée de vignobles sur son flanc nord.

Embarquement en gare de Tirano pour une aventure ferroviaire à bord d'un train régional, confortablement installés pour un trajet spectaculaire à travers les paysages époustouflants de l'**Engadine**. Suivant l'itinéraire emblématique du Bernina Express, continuation jusqu'au col de la Bernina, culminant à 2300 mètres, afin d'atteindre la station de Bernina Diavolezza.

Montée en **téléphérique de la Diavolezza** vers l'un des panoramas les plus impressionnants de Suisse et déjeuner au sommet, entre ciel et montagne.

Redescente en vallée et transfert en véhicule privé en direction de **Saint-Moritz**, la plus élégante et la plus huppée des stations suisses.

Lieu de naissance du tourisme hivernal (1864), la station d'altitude (1775 mètres) fut le théâtre de deux éditions des Jeux Olympiques d'hiver. Ses sources curatives, vieilles de 3000 ans, ont également participé au référencement de ce lieu de villégiature réputé.

*Visite du **musée Segantini** inauguré en 1909 dans les hauteurs de Saint-Moritz, face à la montagne du Schafberg où le peintre tyrolien Giovanni Segantini (1858-1899) aimait séjourner pour capter les belles lumières alpines.*

Dîner et nuitée à l'**hôtel Schweizerhof 4*** (2 nuits).





JEUDI 17 SEPTEMBRE

EXCURSION EN BASSE-ENGADINE ET À MÜSTAIR

Petit déjeuner à l'hôtel.

L'intérêt principal de cette étape, à la croisée du Bernina Express et du Glacier Express, réside surtout dans ses environs : les villages typiques engadinois, les paysages des Grisons et l'art de vivre que l'on y cultive.

Départ vers Sils et ascension en téléphérique au **sommet du Corvatsch**, la plus haute station des Grisons avec ses 3303 mètres d'altitude. Par beau temps, on peut y admirer le sommet de la Bernina qui culmine à 4048 mètres.

Ensuite, route par la vallée de l'Inn en faisant un arrêt dans le village traditionnel de Zuoz. Visite du village à pied.

Zuoz, l'un des plus beaux villages de la Haute-Engadine, enchante par son atmosphère de village romanche intact et authentique. Les fières maisons patriciennes, telle la Chesa Planta, présentent leurs oriels typiques et leurs décorations en sgraffito. Le centre historique avec ses ruelles pittoresques invite à la découverte d'un passé mouvementé.

Continuation par les vallées de l'Inn et de l'Ova vers **Müstair** où le couvent bénédictin **Saint-Jean-des-Sœurs** fondé vers 800 sous Charlemagne fait partie du patrimoine culturel de l'UNESCO. Caractéristique du renouveau chrétien à l'époque carolingienne, il conserve un ensemble des fresques le plus vaste datant de la première moitié du IX^e s.

Déjeuner à Müstair suivi de la visite de l'église et du couvent.

Retour à **Saint-Moritz**.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

VENDREDI 18 SEPTEMBRE

SAINT MORITZ BRIGUE – ROUGEMONT

Transfert matinal vers la gare afin d'embarquer à bord du célèbre **Glacier Express** en direction de Brigue. Complètement panoramique, le train rouge et blanc semble habillé de verre afin d'offrir une immersion totale dans la nature.

Peu après le départ de Saint-Moritz, les wagons emprunteront le **tronçon de l'Albula** du chemin de fer rhétique, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Petit déjeuner et déjeuner à bord du train.

Pendant près de 7 heures de pur plaisir, le fameux "train rapide le plus lent du monde", inauguré en 1930, parcourt à une allure moyenne de 36 km/h quelques 200 km de rails, traverse 291 ponts et plonge dans 91 tunnels. Pour franchir le col de l'Oberalp culminant à 2033 mètres, la locomotive passe en mode crémaillère !

*Le Glacier Express passe par Andermatt et le tunnel de la Furka avant de descendre la pittoresque vallée de Conches. Le passage du **viaduc vertigineux de Landwasser**, site du patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que la traversée des **gorges du Rhin** formées par de gigantesques éboulements, aussi appelées le "Grand Canyon de la Suisse", font également partie des moments forts de ce voyage bluffant qui se vit au rythme des explications et des anecdotes diffusées dans les écouteurs.*

Transit par la gare de Brigue pour reprendre un train régulier (trajet de 45 minutes).

Après la traversée du tunnel du Lötschberg, arrivée en gare de Spiez situé au bord du lac de Thoune. Transfert en car vers l'étape du jour, **Rougemont**, l'un des plus beaux et anciens villages de montagne du pays vaudois en passant par la verdoyante vallée de la Simm, Gstaad et Saanen.

Installation à l'hôtel et temps libre pour vous relaxer.

Dîner.

Nuitée à l'**hôtel de Rougemont 4*** (1 nuit).





SAMEDI 19 SEPTEMBRE

ROUGEMONT  **MONTREUX**  **LAUSANNE**

Petit déjeuner à l'hôtel.

La journée débute avec une balade au cœur du village de **Rougemont** afin d'admirer les grands chalets décorés datant du XVIII^e s. et la petite église romane clunisienne fondée en 1080.

En milieu de matinée, embarquement à bord du **Golden Express (MOB)**, un train de montagne à wagons panoramiques qui traverse le Pays-d'Enhaut pour descendre ensuite vers Montreux, capitale de la Riviera du lac Léman (durée du trajet: 1h30).

*Découverte de très beaux paysages alpins et de villages tels **Rossinière** où se trouve le Grand chalet où vécut le peintre Balthus. Ensuite, la voie ferrée quitte la vallée de la Singine, traverse la montagne via un tunnel et plonge vers le lac Léman avant d'entamer sa descente sur la Riviera, assurant un dépaysement spectaculaire. Le train longe le **lac Léman**, le plus grand lac d'Europe, avec en arrière-plan, les imposantes Alpes. Sur la droite, les petits **villages vigneron**s typiques entourés des vignobles en terrasses, sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.*

Entre lac et montagne, **Montreux** est réputé pour son microclimat doux tout au long de l'année, propice au développement d'une végétation tropicale, son architecture Belle Époque et son festival de jazz, devenu un rendez-vous incontournable en juillet.

Déjeuner à Montreux.

À 3 km de Montreux, le **château de Chillon**, littéralement posé sur l'eau surgit tel un navire de pierre sur le lac Léman.

Ce château médiéval montre deux visages : forteresse massive d'un côté, et résidence princière de l'autre. Bâti au sur un îlot au XII^e s. par la Maison de Savoie, il défendait un passage stratégique entre la Riviera vaudoise et la plaine du Rhône. Très photogénique, il est le monument historique le plus visité de Suisse.

Du château de Chillon, embarquement sur un bateau historique à vapeur propulsé par des roues à aubes pour un magnifique parcours au pied du vignoble de Lavaux, classé au patrimoine de l'UNESCO jusqu'à Lausanne-Ouchy.

Arrivée à Ouchy et installation à l'hôtel.

Dîner d'adieu dans un restaurant de la promenade de Lausanne.

Nuitée à l'**hôtel Angleterre 4*** (1 nuit).

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

LAUSANNE – GENEVE ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel.

La dernière matinée est consacrée à la visite du **centre-ville de Lausanne** fait de vieilles bâtisses et de rues pavées, dominées par son imposante **cathédrale gothique**.

Ensuite, visite du **Musée Olympique** situé à proximité de l'hôtel. Siège du Comité International des J.O., c'est le musée le plus visité de Lausanne surtout depuis qu'une grande place a été donnée à l'interactivité via des équipements modernes qui permettent de se plonger dans l'histoire du sport. Déjeuner au musée.

L'après-midi, départ en bus à destination de l'aéroport de Genève.

Formalités d'enregistrement pour le vol à destination de Bruxelles sur la compagnie aérienne Brussels Airlines.

Arrivée à Bruxelles en fin d'après-midi.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

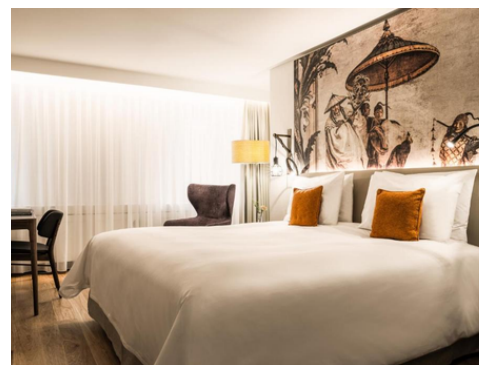


HEBERGEMENTS

HÔTEL ASTORIA 4* - LUCERNE

NOMBRE DE NUITEES : 1

Très bien situé pour découvrir la belle ville de Lucerne, cet hôtel moderne dispose de vastes chambres lumineuses avec une excellente literie. A noter le rooftop bar au 7e étage d'où l'on bénéficie d'une vue à couper le souffle



HÔTEL LUGANO DANTE 4* - LUGANO

NOMBRE DE NUITEES : 1

Situé au cœur du centre historique de Lugano, l'hôtel vous accueille dans une atmosphère élégante et chaleureuse. Niché dans la zone piétonne, à quelques pas des boutiques, des restaurants et du lac, cet établissement allie confort moderne et hospitalité suisse.



HÔTEL SCHWEIZERHOF 4* - SAINT-MORITZ

NOMBRE DE NUITEES : 2

Cet hôtel traditionnel est situé en plein centre de Saint-Moritz. Sur place, vous trouverez plusieurs restaurants et bars, ainsi qu'un espace bien-être sur le toit avec sauna et hammam offrant une vue panoramique sur le lac de Saint-Moritz et les montagnes de l'Engadine.



HÔTEL DE ROUGEMONT 4* - ROUGEMONT

NOMBRE DE NUITEES : 1

Construit dans le style authentique des chalets de montagne, l'hôtel est entouré de vues spectaculaires sur les Alpes. Il possède 33 chambres avec balcon, un bar lounge avec vue panoramique et un agréable spa avec piscine intérieure chauffée.



HÔTEL ANGLETERRE 4* - LAUSANNE

NOMBRE DE NUITEES : 1

Idéalement situé dans le quartier d'Ouchy, sur la promenade le long du lac Léman, l'hôtel est composé de 4 pavillons de style anglais. Une terrasse face au lac Léman, une piscine extérieure chauffée et un beau jardin sont les autres atouts de cet hôtel de haut standing.



REMARQUES IMPORTANTES

Les places en 1^{re} classe à bord des trains sont très sollicitées et sont donc sous réserve de disponibilité jusqu'au moment de la réservation. Il est donc vivement recommandé de s'inscrire dès que possible si le programme vous intéresse.

Le nombre de chambres singles est très limité.

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession de leur carte d'identité. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Les visites des villes et villages se font principalement à pied. Certaines gares sont dépourvues d'escaliers mécaniques et d'ascenseurs. Pour le bon déroulement du voyage, nous demandons aux participants d'avoir une bonne mobilité. Le transport privé des bagages est assuré d'hôtel à l'hôtel sauf à l'arrivée à Lucerne.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

<input type="checkbox"/> PRESTO JUSQU'AU 15/05	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	5.595 €
<input type="checkbox"/> A PARTIR DU 16/05	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	5.850 €
<input type="checkbox"/> LE SUPPLEMENT SINGLE :	1.250 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols directs A/R Bruxelles-Zürich et Genève à bord des compagnies Swiss et Brussels Airlines
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes, à ce jour 74 €)
- Le logement en chambre double standard et petit déjeuner dans les hôtels de charme 4* mentionnés (ou similaires)
- Les transferts aéroport / hôtels et gares /hôtels
- Un bus privé pour la journée d'excursion en Engadine
- La pension complète hors boissons
- Le transfert des bagages d'hôtel à hôtel
- Les visites prévues au programme
- Les billets de train et de bateau en 1^{ère} classe (sous réserve de disponibilité)
- Les services de guides locaux parlant français
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- Les taxes de séjour
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les boissons
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 20/02/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: LA SUISSE À BORD DES TRAINS MYTHIQUES LA LIBRE ESCAPADE - DU 14 AU 20 SEPTEMBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 15/05 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 5.595 €

A PARTIR DU 16/05 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 5.850 €

LE SUPPLEMENT SINGLE : 1.250 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

LA SUISSE À BORD DES TRAINS MYTHIQUES

LA LIBRE ESCAPADE - DU 14 AU 20 SEPTEMBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **14 juillet 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : SUISSE - D.4032

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.